

sur leur pleinement; à ce prix, nous répondons de l'élection...

M. Thiers leva le nez, regarda son interlocuteur à travers les verres de ses lunettes, fit son mouvement habituel des lèvres, puis, sans mot dire, se dirigeant vers son bureau, raya les mots écrits plus haut, et y substitua l'indignité du suffrage universel. « C'est le salut du fossé que vous me faites faire », ajouta-t-il.

Continuera-t-il de vouloir le faire, après l'élection de dimanche? Première question. Deuxième question. Persistera-t-il dans la deuxième Chambre, et comment l'entendrait-il?

Sur les conseils qu'on lui a donnés, il serait entendu, dit-on, que les deux Chambres auraient même origine, c'est-à-dire le suffrage universel. Les députés de gauche ne voudraient à aucun prix deux origines différentes, qui seraient une source perpétuelle de conflits. Mais, disent-ils, en établissant que le suffrage n'aura qu'à choisir les sénateurs parmi les députés et les membres des conseils généraux, comme il y a des députés et des conseillers généraux de toutes natures, tous les intérêts seraient ainsi sauvegardés; et ceux du parti radical lui-même, puisqu'il a la majorité dans nombre de localités.

D'autre part, l'extrême gauche est très-hostile à ce projet de deux Chambres, et consentirait tout au plus à voter la république avec l'Assemblée actuelle. Vous voyez que de difficultés.

Troisième question. Et la droite la plus épaisse. Que va faire la droite? Quelle majorité va se former à la rentrée de l'Assemblée?

Les députés de la gauche, Carnot, Langlois, et tous ceux qui se sont employés à assurer la république par le triomphe de M. de Rémusat, ne veulent pas se décourager. Ils iront trouver leurs collègues, non de l'extrême droite avec lesquels il n'y a rien à faire, mais des centres, et leur diront : « Voyons, ouvrez les yeux, voyez où vous nous menez, si vous ne savez pas prendre un parti; il est constant que les 180,000 voix données à Barodet appartiennent, pour au moins moitié, à des gens aussi conservateurs que moi, ce qui est, mais qui veulent à tout prix sortir de l'ornière réactionnaire et cléricale. Allez-vous, au lieu de leur donner satisfaction, vous associer à une loi de restriction contre le suffrage universel? »

Ils espèrent les convaincre, d'autant plus que la loi de restriction dont il s'agit n'aurait certainement pas l'efficacité qu'on lui prête. Elle supprimerait à Paris 80,000 électeurs, dont un quart déjà de républicains; et il resterait à Barodet 120,000 voix contre 115,000; à quoi il faudrait peut-être ajouter 30 à 40 mille nouveaux barodetistes irrités de cette tentative de réaction. Qu'aurait-on gagné? En revanche, les députés des centres sont en ce moment en province, et il est à craindre que les impressions qu'ils reçoivent dans certains milieux ne les disposent à reculer plutôt qu'à avancer. « Voyez, j'ai dit hier l'un d'eux, voilà la République, la vraie, c'est Barodet, demain Ranc, après-demain on ne sait qui; c'est une vase où l'on enfonce indéfiniment. »

Il y a du vrai là-dessus, non pour la République, mais pour le radicalisme qui est un certain tempérament plutôt qu'une politique. Le radicalisme n'a rien inventé; la plupart des choses qu'il demande sont demandées par tous les républicains, et ce qui différencie les deux partis, c'est que l'un crie et gesticule, tandis que l'autre est plus posé. Ceux qui crient aujourd'hui assurent qu'ils seraient calmes une fois au pouvoir. Mais alors ils se trouveraient d'autres brailleurs, car cette race est éternelle. Le meilleur est de leur ôter tout prétexte raisonnable, et de constituer pour cela un parti franchement républicain. Si aux 135 mille électeurs de M. de Rémusat on avait ajouté 80,000 seulement de ceux que l'ambiguïté de la situation a seule fait voter pour Barodet, vous voyez quelle majorité importante on aurait eue. C'est là qu'il faut en venir.

Parmi les gens du centre, on sait que Casimir Périer ne veut pas rétrograder. Il est parti pour Bruxelles après avoir voté, mais a écrit de là qu'il persisterait dans sa ligne de conduite. Ses compagnons de groupe le suivront-ils. Ils l'ont abandonné lors de la loi sur votre mairie. Il était pour son maintien, et le gouvernement comptait, quand, deux heures après, il vint dire à M. Thiers qu'on refusait de le suivre. C'était M. Béranger (de la Drôme) qui avait changé le courant, et alors le gouvernement, se voyant menacé d'une minorité, opéra par la bouche de M. de Goulard le changement de front qui étonna tant de monde.

Enfin que fera la droite, et où est-elle capable de franchir les hésitations, les timides, les bilieux...? Ne croisez pas. On a parlé du coup d'Etat. Je ne crois pas que ce soit à craindre, car il n'y a ni homme pour le diriger ni prétextes pour l'exécuter. Ce qui est plus à redouter, c'est une majorité de quatre cents voix se constituant dans un moment de rage et de peur, démolissant M. Thiers, et donnant le commandement de l'armée à un homme résolu. L'armée, en présence d'une majorité légale, marcherait et ne peut que marcher. Les radicaux d'ailleurs, avec leurs attaques continuelles, ne lui plaisent pas tant. Mais ce n'est pas sans motifs la porte ouverte aux éventualités les plus redoutables, et, une fois entrés dans cette voie de la légalité, une fois cette Assemblée, c'est alors que les coups d'Etat seraient à craindre.

Tous les républicains qui réfléchissent se rendent parfaitement compte de ces éventualités. La gauche extrême y ferme les yeux, ou du moins ceux qui la représentent n'ont pas avouer ce qu'ils voient. C'est déjà Gambetta avec une partie de ses amis qui a amené l'élection Buffet en insistant auprès de Grévy pour qu'il maintint sa démission. Cela est connu à présent. Que produira l'élection Barodet? Si nous nous sommes trompés, nous nous inclinons. Mais c'est l'avenir qui nous le dira.

PARIS ET VERSAILLES

(Correspondance républicaine.)

Paris, le 30 avril 1873.

Les nouvelles politiques sont bien rares ce matin. On s'attendait pour samedi à une réunion orageuse de la commission de permanence. M. de Bismarck aurait déclaré hier à un de ses amis qu'il demanderait la convocation immédiate de l'Assemblée, et que la commission ne refuserait évidemment pas.

D'un autre côté M. Thiers et le cabinet sont absolument opposés à cette convocation. Ce serait inutilement agiter le pays qui, en somme, est bien libre d'enlever des radicaux à la Chambre si cela lui plaît.

Il se pourrait qu'à la rentrée de l'Assemblée M. Thiers lui envoie un message. Ce n'est pas encore décidé, en tous cas le député des lois constitutionnelles sera fait le 19 mai, jour de la rentrée, et le président s'il ne fait pas de message, expliquera la situation du pays et la politique qu'il compte suivre, dans l'exposé des motifs. Cela revient à peu près au même.

Les bruits persistants de changements ministériels sont faux, ou tout au moins prématurés.

Le Times annonce hier que les chefs du nouveau cabinet seraient MM. Jules Grévy et Casimir Périer. Il n'y a rien de fondé dans cette assertion. Tout dépendra de l'attitude de la Chambre. Toutefois, on espère dans les sphères officielles et gouvernementales, que le départ de M. de Goulard ne saurait tarder après la rentrée.

M. Léon Say va beaucoup mieux. Ses amis qui avaient été quelque peu inquiets, sont complètement rassurés et j'ici à quelques jours, l'honorable ministre des finances pourra reprendre la direction de son ministère.

Hier au soir est mort, à Paris, M. le comte de Mortier, beau-père de M. le duc d'Orléans.

Ne serait-ce point une similitude de nom qui aurait fait croire à la maladie du marquis de Mortier, député du Rhône?

Le Times publie la dépêche suivante :

Il y a eu aujourd'hui plusieurs meetings d'ex des membres des divers partis, chacun d'eux croyant le moment opportun venu pour exercer son influence sur les affaires politiques; mais le gouvernement paraît regarder sa position avec calme, et M. Thiers aurait dit aujourd'hui à une personne digne de foi : « Je ne suis certes pas satisfait de l'élection, loin de là; mais j'ai toujours pensé qu'il serait fort difficile, dans une ville comme Paris, d'éliminer un membre du gouvernement. Je suis tout à fait tranquille, et le vote d'hier ne me portera à aucune politique extrême. Je conserverai mon ministère actuel. Le gouvernement continuera à préparer les projets de lois constitutionnelles, qu'il soumettra à la Chambre immédiatement après la reprise de ses travaux. Ces projets seront rédigés dans un esprit libéral, mais conservateur. L'Assemblée aura à se prononcer sur leurs mérites. »

« Je n'ai pas à exprimer une opinion quelconque sur les élections d'hier; mais je suis parfaitement certain que le pays n'élira pas une majorité radicale. Sur les huit élections qui ont eu lieu dans les départements, quatre seulement sont radicales; mais il existe des centres de population qui sont inaccessibles à la raison. L'ordre matériel n'a pas été troublé, et s'il l'avait été, on aurait bien vite acquis la conviction que je ne plaisais pas avec le désordre. Je compte bien que l'Assemblée comprendra que le temps est arrivé pour elle de s'occuper de grandes choses, et qu'elle et moi nous continuerons à travailler dans l'intérêt de tous. »

M. Thiers aurait ajouté : « Je pense que les premières impressions dispersées sur les élections d'hier, chacun reprendra son calme relatif aux conséquences du scrutin, comme je l'ai repris moi-même. »

M. Barodet adresse la lettre suivante aux électeurs qui viennent de l'honneur de leurs suffrages :

Aux électeurs du département de la Seine
Chers concitoyens,

L'honneur d'être votre élu ne devrait laisser place en mon cœur qu'au sentiment de la plus profonde reconnaissance. Comment résisterai-je cependant à vous dire qu'en m'appelant à vous représenter, vous avez donné une preuve éclatante de toutes les forces et de la modération de ce grand parti républicain dont Paris mérite à tant de titres de conserver la direction?

C'est là, permettez-moi de l'ajouter, ce qui a frappé surtout la France. On sait maintenant que nous voulons fonder la République sur le respect des lois, sur l'autorité souveraine du suffrage universel. L'ascendant de la démocratie républicaine est partout croissant. Aveugle qui le contesterait; plus aveugle encore qui oserait y résister! Ces progrès admirables, nous devons les attribuer à la politique sage, prudente, ferme et patriotique, adoptée par notre parti.

Citoyens, il faut y persévérer. Plus nous deviendrons forts par le nombre, plus nous devons nous montrer calmes, patients, modérés, dignes enfin de prendre et de garder la direction des intérêts de notre grand pays.

Ma candidature n'était pas une candidature de combat. Paris ne l'a soutenue et fait triompher que parce qu'il a compris qu'il s'agissait bien moins de lutter contre le gouvernement que de le réclamer.

Je m'attachai à prouver, dans toutes les occasions, que l'esprit de concorde et d'union a trouvé en moi un représentant de plus; et par là, je l'espère, je justifierai votre confiance.

Citoyens, l'élection du 27 avril est une grande date. Nous lisions jamais les enseignements qu'elle renferme, et la République pourra délier les conjurations et les intrigues de ses ennemis acharnés. Vive la France! Vive la République!

Agitez, chers concitoyens, l'expression de ma gratitude, et de mon sincère attachement.
Lyon, le 28 avril 1873.

D. BARODET,
représentant de la Seine.

Le testament de Napoléon III.

Le testament de l'empereur vient d'être déposé à la Cour des Protes, à Londres, et se trouve, par cette formalité même, livré à la publicité. Le vœu, exprimé de quelques lignes du solliciter de l'impératrice :

Des indications inexactes ayant été publiées à plusieurs reprises dans les journaux français et étrangers concernant le testament de l'empereur, nous croyons nécessaire, comme solliciteur de la succession, de déclarer que les renseignements donnés jusqu'à présent sont incomplets. Des empêchements involontaires ont retardé jusqu'à ce jour la publication des dernières volontés de l'empereur. Mais les lettres d'administration cum testamentum annuient d'être délivrées, et afin d'éviter la possibilité de fausses interprétations, nous sommes autorisés à vous transmettre une copie du testament.

L'actif est évalué au-dessous de 150,000 livres (3 millions); mais il faut observer que cette somme est sujette à des réclamations qui la réduiront à la moitié de ce chiffre.

Le solliciteur de S. M. l'impératrice.

TESTAMENT

Ceci est mon testament. Je recommande mon fils et ma femme aux grands corps de l'Etat, au peuple et à l'armée. L'impératrice Eugénie a toutes les qualités nécessaires pour bien conduire la régence, et mon fils montre les dispositions et un jugement qui le rendront digne de ses hautes destinées. Qu'il n'oublie jamais la devise du chef de notre famille : « Tout pour le peuple français; » qu'il se pénétre des écrits du prisonnier de Sainte-Hélène, qu'il étudie les actes de la correspondance de l'empereur, enfin, qu'il se souvienne, quand les circonstances le permettront, que la cause des peuples est la cause de la France.

Le pouvoir est un lourd fardeau, parce qu'on ne peut pas toujours faire tout le bien qu'on voudrait, et que vous contemporains vous rendent rarement justice; aussi faut-il, pour accomplir sa mission, avoir en soi la foi et la conscience de son devoir. Il faut penser que du haut des cieux ceux que vous avez aimés vous regardent et vous protègent; c'est l'âme de mon grand oncle qui m'a toujours inspiré et soutenu. Il en sera de même pour mon fils, car il sera toujours digne de son nom.

Je laisse à l'impératrice tout mon domaine privé. Je désire qu'à la majorité de mon fils elle habite l'Elysée et Biarritz.

J'espère que mon souvenir lui sera cher, et qu'elle aura la bonté d'oublier les chagrins que j'ai pu lui causer.

Quant à mon fils, qu'il garde comme talisman le cachet que je portais à ma montre et qui vient de ma mère. Qu'il conserve avec soin tout ce qui vient de l'empereur mon oncle, et qu'il soit persuadé que mon cœur et mon âme restent avec lui.

Je ne parle pas de mes fidèles serviteurs, je suis convaincu que l'impératrice et mon fils ne les abandonneront jamais.

Je mourrai dans la religion catholique, apostolique et romaine, que mon fils honorerait toujours par sa piété.

Signé : NAPOLEON.

Fait, écrit et signé de main au palais des Tuileries, le vingt-quatre avril mil huit cent soixante-cinq.

Signé : NAPOLEON.

NOUVELLES ET BRUITS

D'après la Petite Presse, une dépêche parvenue au ministère de l'intérieur, annonce que l'évacuation de Belfort commencera le 25 mai et sera terminée le 25 juillet.

La même feuille croit savoir que M. Thiers, à la commission de permanence, communiquera des nouvelles importantes sur la libération du territoire.

D'autres bruits qui avaient déjà couru la semaine dernière sur des négociations entamées en vue d'une évacuation anticipée du territoire recommencent à courir.

Voici ce qui se dit à ce sujet : Des négociations sont ouvertes depuis le 9 avril; elles sont relatives à une plus prompt évacuation de Verdun et, incidemment, à une avance sur les dates fixées par le traité pour la libération totale. Plusieurs conférences ont eu lieu entre M. Thiers et M. d'Arnim; toutefois les pourparlers sont plus fréquents entre le président de la République et M. de Manteuffel qui, très-bien accueilli à l'Elysée, emploie toute son influence en Allemagne au profit des départements occupés. Elle est déjà considérée dans le monde diplomatique de Paris presque comme l'ambassadeur en titre et reçoit assez souvent chez M. d'Arnim, qui, de son côté, annonce que son séjour à Paris ne sera plus de longue durée.

M. Bernard, maire de Nancy, a été mêlé assez activement aux négociations. Comme celles qui ont précédé la dernière convention, elles sont conduites avec le plus grand secret. On avait espéré d'abord qu'un premier résultat pourrait être obtenu avant le 27; mais M. Thiers, dans le but d'éviter tout soupçon de pression électorale au bénéfice de M. de Rémusat, n'a rien voulu précéder; aussi est-ce samedi prochain seulement que l'on présume qu'il pourra informer la commission de permanence des nouvelles concessions consenties par le cabinet de Berlin.

L'idée de remplacer Metz par Reims paraît faire de rapides progrès.

Il serait question d'établir un vaste camp retranché aux environs de Reims pour compléter le système de défense qui servira à protéger Paris.

Des forts et des redoutes seraient placés sur les hauteurs environnant la ville, la montagne de Beuport, qui commande les routes de Reims à Mézières et Givet; de Reims à Vouziers, la route de Châlons, les lignes de fer de Reims, Vouziers et Metz; le mont de Brion, la montagne de Saint-Thierry et la montagne de Reims.

On établirait ainsi autour de la ville, dans un rayon assez vaste, un ensemble de redoutes, de forts, se reliant par des ouvrages avancés, et qui formeraient de Reims une imprenable citadelle. Depuis l'annexion, Reims est ville frontière; il importe de ne pas la laisser sans défense.

L'excellent M. Gagne ne perd pas de vue son idée fixe. A l'occasion de l'élection Barodet, qui paraît lui avoir fait une vive impression, M. Gagne adresse la lettre suivante à la Gazette de France :

A monsieur le rédacteur en chef de la Gazette de France.

Paris, capitale de l'enfer, devenu capitale du ciel!

Notre future a fait, par la flamme et le fer, Paris la capitale ardente de l'enfer.

Rendons législateur le peuple qu'on ravale; Paris sera du ciel la sainte capitale!

« Monsieur le rédacteur,

« Je vous conjure de vouloir bien me faire l'honneur de publier dans la Gazette de France charitable, cette courte lettre, par laquelle je demande que l'illustre Thiers fasse un coup d'Etat de salut qui supprime tout Corps législatif, proclame le peuple homme-femme législateur, et appelle Henri V, Philippe IV et Napoléon IV à diriger, avec lui, les destinées de la France. Seuls les quatre-vingt-neuf et le peuple homme-femme législateur peuvent sauver la patrie constituée en République-Empire royaliste qui fera de Paris, capitale de l'enfer, la capitale du ciel! »

« J'ai l'honneur d'être, monsieur,

« Votre très-humble et très-respectueux serviteur,

« GAGNE, avocat, fondateur du parti peuple législateur.

« Paris, 29 avril 1873. »

On annonce le mariage de M. Victor Duruy, ancien ministre de l'instruction publique, avec M. Nédel, dame de la maison d'éducation de la Légion d'honneur.

Le 3^e conseil de guerre de la première division militaire, siégeant à Versailles, vient de condamner aux travaux forcés à perpétuité Emile-Léonard Clément, ex-membre de la Commune, reconnu coupable de complicité dans l'assassinat des otages et de complot ayant pour but de renverser le gouvernement.

On annonce la mort d'un des héros du combat d'Epervan en 1814, le général Duval de Beaulieu, d'origine de généraux de l'armée belge.

Décoré sur le champ de bataille de la Moskova et nommé officier de la Légion d'honneur à Leipzig, le général Duval se distinguait parmi les plus braves dans la campagne de France, lorsque le 17 mars 1814, à l'affaire d'Epervan, chargé de combattre les Russes, les habitants de la ville tenaient seuls en échec deux jours, il fut atteint d'un coup de feu et de deux coups de lance portés par un cosaque. Rentré dans le service hollandais, il donna sa démission et ne reprit du service qu'après l'affranchissement de la Belgique.

Général de brigade en 1830, le comte Duval de Beaulieu avait été mis à la retraite en 1843. Il vient de mourir âgé de 87 ans.

Une dépêche de Constantine nous apprend que le cheick Haddad, grand-maître de l'ordre religieux des Kouans-sidi-abderhaman, dernièrement condamné à cinq années de réclusion dans l'affaire des grands chefs arabes, est

mort avant-hier soir, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

L'autorité militaire a refusé de permettre le transfert de son corps en Kabylie, par crainte de manifestations fanatiques. Une foule considérable assistait aux funérailles. Un groupe, appartenant à la confrérie, offrit mille coups de matelas maculé sur lequel Hadid reposait pendant les débats.

Les Prussiens ne sont pas heureux à Strasbourg.

En remplaçant le maire français par un fonctionnaire prussien entièrement à leur dévotion, ils espèrent être tout à fait maîtres de la municipalité.

Mais, à déception! le commissaire extraordinaire Back s'inspire tout à fait des idées de son prédécesseur.

En effet, si l'on en croit l'Industriel alsacien, l'autorité préfectorale (présidence du district) ayant demandé à la nouvelle mairie le paiement des 7,800 fr. refusés par l'ancien conseil pour frais des plaques des noms des rues en allemand, M. Back vient de refuser non moins nettement d'obtempérer à cette demande, attendu qu'il ne consultait pour le moment que les intérêts de la ville et que, d'après tous les renseignements et documents en sa possession, l'adite dépense ne pouvait incomber au budget municipal, et que l'ancien conseil était fondé en son refus.

Dans l'appartement que M. de Bismarck occupait pendant la guerre, rue de Provence, à Versailles, raconte le Moniteur, se trouvait une pendule à sujet assez original : un gnome qui fourrait son doigt dans sa bouche comme s'il faisait la nique.

Le chancelier offrit après la paix à la propriété une somme assez considérable pour ce gnome; on ne voulut pas la lui céder.

M. Pignoneau raconte dans les temps, dans la Revue des Deux-Mondes, que M. de Bismarck alors emporta de force la pendule; il l'a fait éteindre par les journaux allemands.

Alors un fanatique admirateur de M. de Bismarck s'est mis en campagne pour satisfaire le désir du chancelier de posséder ce gnome, et après deux ans d'efforts il vient, dit le Deutsche Wochenschrift, d'en retrouver le modèle, et il en a fait fondre un second, qu'il a offert au prince.

Les journaux de Berlin nous apportent aujourd'hui une anecdote rétrospective.

Un mariage du prince Albert de Prusse, les ministres des petits Etats d'Allemagne accredités à Berlin auraient dû, d'après l'étiquette, se présenter devant le nouveau couple à la suite du corps diplomatique; mais sur le désir du prince de Bismarck, ils se placèrent parmi les membres du conseil fédéral allemand, sauf un seul, M. de Perglas, ministre de la Bavière.

Lorsqu'il fut fait sa révérence à la suite des diplomates étrangers, il vit approcher le chancelier, qui, souriant d'un air goguenard, se mit à lui parler en français, comme si, dit la Gazette de Spener, la Bavière venait de recevoir sa situation de puissance européenne.

L'Invalide russe donne quelques détails intéressants sur Khiva, dont la population se compose de 240,000 habitants des villes et villages et à peu près de 100,000 nomades. La capitale Khiva, traversée par deux canaux et entourée de jardins, n'a que 20,000 habitants.

Dans son intérieur, il y a une citadelle défendue par 80 mauvais canons. La ville de Kungred à 6,000 à 8,000 habitants qui s'occupent du commerce de bétail et des produits du pays. Khodjies compte également 8,000 habitants. D'autres villes, plus petites, sont Kounia-Ourgoussch, Bent, Tanaus, Now-Ourgoussch, Khanki, Khazar-Asp, etc. Le khan, jeune homme de 25 ans, et d'un caractère faible, s'appelle Mohamed Rakhim. Il est trop influencé par le diwan-begui Mad-Marad, grand ennemi des Russes, par le kouchbegui (premier ministre) Nasr-Yarym et par deux kirghizes, Sadyk et Asbergen.

Par contre, le mursa-bachi (ministre des affaires étrangères) Poldajandji, qui parle le russe, paraît avoir donné le conseil de se réconcilier avec le gouvernement de Russie, et s'il se confirme que le khan ait fait exécuter le fanatique diwan-begui et restitué les prisonniers russes, il faudra y reconnaître l'influence du mursa-bachi. La force régulière du khan se compose de 500 hommes d'infanterie et de 1,000 cavaliers, tous portant un uniforme et armés de fusils à percussion anglais. Il y a aussi quelques artilleurs, tous Afghans et Hindous. Il y a, en outre, une cavalerie irrégulière, à peu près 2,000 Turcomans, mais ce sont des gens peu sûrs.

Sept routes conduisent des provinces russes au khanat de Khiva. Mais toutes ces routes sont difficiles à cause du manque d'eau et de fourrage. Les troupes russes, en conséquence, ne peuvent avancer que par petits détachements portant avec eux l'eau et le fourrage nécessaires. En route, tous les puits doivent être occupés par des détachements pour assurer le retraité de l'armée. Il va sans dire que la restitution des prisonniers n'arrêtera pas la marche de l'armée russe, car c'est seulement après l'occupation de la ville de Khiva qu'on pourra connaître les garanties que le khan doit donner pour une paix future.

TRIBUNAUX

Les sociétés secrètes.

L'AFFAIRE DE LA RUE SEDANE.

Deux procès qui, à l'époque où ont commencé les poursuites, ont produit une certaine sensation, viennent d'avoir leur dénouement devant le tribunal correctionnel.

Citons en premier lieu celui de la rue Sedaine.

On se rappelle la descente de police dans le logement occupé par l'un des accusés nommé Coindat, et l'arrestation d'un certain nombre de personnes aujourd'hui accusées de conspiration contre le gouvernement. On se souvient aussi des lettres qu'on disait très-compromettantes pour l'un des membres du gouvernement espagnol, et qui se résument en des salutations amicales. Celui qui les possédait était un colonel de l'armée espagnole et aujourd'hui combat les carlistes.

Cette affaire a été appelée mardi à Paris devant le tribunal correctionnel.

La réunion de la rue Sedaine n'avait, au dire des accusés, d'autre but que de constituer pour les élections qui viennent d'avoir lieu un comité de permanence, et d'arriver à faire triompher à Paris une candidature ouvrière.

Le tribunal, au contraire, a vu dans la réunion les éléments d'une société secrète, et a déclaré qu'elle tombait sous le coup du décret de 1858.

En conséquence, le tribunal, et, par suite, le jury, ne trouvant pas de culpabilité évidente, prononce l'acquiescement.

Mais il condamne Arthur Monnanteuil, Alexandre Coindat et Alexandre Paulard à quinze mois de prison et 500 fr. d'amende; Amédée Gromier, Louis Lescure et Adolphe

André en un an de prison et 100 fr. d'amende; Prosper Albin, Pierre Laborwiane, Jaullain et Alfred en six mois de prison et 100 fr. d'amende.

De plus, il prononce contre tous les condamnés l'interdiction des droits civils pendant cinq ans.

Le Cercle parisien des Familles.

Le lendemain, mercredi, un autre jugement était prononcé dans une affaire du même genre, l'affaire du Cercle parisien des familles.

La fondation d'un cercle sous la dénomination de Cercle parisien des familles, remontait à l'année 1869; c'était, au moins à l'origine, une table d'hôte et, à la suite du dîner, les célibataires des deux sexes qu'étaient invités à adhérer aux statuts, devaient trouver des salons dans lesquels ils pouvaient causer, faire la partie entre eux, danser même. Les gens mariés n'étaient pas exclus de cet établissement, mais, loin de là, pourvu qu'il eût été justifié d'un suffisant de leur moralité et de leurs habitudes paisibles.

Le docteur Faneau qui, à l'exercice de la médecine, joignait un enthousiasme profond pour les doctrines de Fourier, s'était adjoint M. Mignerot, rentier, pour fonder cette association qui, à ses yeux, avait le mérite d'être une sorte de transition vers le phalanstère. L'autorisation administrative fut demandée et obtenue le 20 août 1870.

L'établissement avait réuni peu d'adhérents quand la guerre éclata. L'investissement de Paris n'était pas fait pour contribuer au succès de la fondation. Pendant le siège, le local fut transformé en ambulance sous la direction du docteur Faneau.

Puis arrivèrent les événements de la Commune, et le docteur fut fusillé lors de la rentrée des troupes. C'est M. Mignerot qui a reconstitué le Cercle parisien des familles; elle fut mise en œuvre par plusieurs personnes qui avaient formé des comités électoraux en 1871, et qui, dissimulés dans divers quartiers de Paris, cherchaient à se constituer un centre.

Dans les premiers jours du mois de février 1872, le Rappell publia une adresse aux républicains espagnols, signée des membres du Cercle des familles; il y avait donc, cachée derrière la société autorisée sous ce nom, une réunion politique clandestine, du moins l'autorité le jugea ainsi et, dans la soirée du 14 mars, en vertu d'un mandat régulier, M. Jacob, commissaire de police, se transporta au siège du Cercle des familles pour y faire une perquisition et pour y saisir tous papiers imprimés, registres et documents, notamment l'original de l'adresse dont il a été parlé ci-dessus.

Le résultat de cette perquisition a été une poursuite pour association illicite. L'affaire a été appelée, le 25 avril, à l'audience du tribunal correctionnel de la Seine (10^e chambre). Huit prévenus ont comparu :

Boissière Vallon, quarante-trois ans; Eugène Boissière, soixante-huit ans; femme Mignerot, cinquante-cinq ans.

Bonnet Duverdière, quarante et un ans; Alfred Olive, quarante-huit ans; Gustave Dumont, quarante-deux ans; Armand Adam, quarante-trois ans; Louis Asseline, quarante-deux ans.

Le jugement a été rendu hier.

Le tribunal a donné défaut contre la femme Mignerot, qui ne s'est pas présentée; et attendu que le Cercle des familles, qui était, il est vrai, une association autorisée, en a créé un autre, dont les membres se réunissaient dans un appartement en face du Cercle des familles, sur le même palier, appartenant donc aux frais de location étaient supportés par les membres de la nouvelle association, par conséquent distincte de la première, malgré les protestations des prévenus; attendu d'ailleurs que les membres des deux associations se rassemblaient pour s'occuper de politique.

Le tribunal, tout en admettant des circonstances atténuantes, a condamné MM. Boissière, Bonnet-Duverdière, Dumont, Olive, Adam, Asseline à 500 fr. d'amende, et Vallon et la femme Mignerot à 200 fr. d'amende, et tous solidairement aux dépens.

L'affaire Tichborne vient d'entrer dans sa seconde phase, la phase criminelle. Nos lecteurs n'ont pas oublié ce héros des fastes judiciaires de l'Angleterre. Résumons en quelques mots son étrange histoire.

Il y a une vingtaine d'années, Roger Tichborne, fils d'un riche baronnet, partit pour l'Amérique du Sud, à la suite de quelques écarts de conduite.

Il avait alors vingt-cinq ans et représentait assez bien le type du jeune aristocrate anglais doté par le hasard de beaucoup plus d'argent que de cervelle, aimant le plaisir, les chevaux, les aventures, possédant en un mot toutes les qualités requises pour manger noblement sa fortune. Son éducation avait été celle d'un

SAINT-ETIENNE, 30 AVRIL 1873.

obéir au commandement. Cette docilité pourrait sans doute recevoir plus d'une application inattendue. Une flamme chantante, à l'occasion, jouerait très bien le rôle d'un gardien fidèle. Ne suffirait-il pas que l'on forçât une porte ou une fenêtre pour que la flamme sortît de son silence et fit retentir sa note d'alarme ? Il est aussi des flammes muettes pour certaines voix, mais très bavardes pour d'autres... et un bec de gaz a un air si inoffensif ! Laissons les inventeurs tirer parti des flammes chantantes.

Puisque les flammes rendent des sons musicaux et mêlent leurs notes à celles des instruments, l'idée devait naturellement venir de les grouper, d'en composer des claviers, d'essayer de les faire parler, de les assourir à la volonté d'un exécutant. Mais il s'agissait de trouver un dispositif simple et simple qui rendît l'artiste expérimenté maître de son instrument.

Tel est sans doute le point de départ du travail communiqué récemment à l'Académie par M. Frédéric Kastner sous ce titre : « Expériences nouvelles sur les flammes chantantes. »

L'auteur présente à l'Académie comme entièrement neuf le principe suivant : Si dans un tube de verre on introduit deux flammes de grandeur convenable et si on les place toutes deux au tiers de la longueur du tube, compté à partir de la base inférieure, ces flammes vibrent à l'unisson. Le phénomène continue de se produire tant que les flammes restent écartées. Mais le son cesse aussitôt que les deux flammes sont mises en contact. Je prends, dit-il, un tube de 0^m 55 de longueur et 0^m 041 de diamètre extérieur et de 0^m 0025 d'épaisseur. Deux flammes isolées provenant de la combustion du gaz hydrogène, s'échappant de bécots convenablement construits et placés à 0^m 183 de la base ont produit, quand elles étaient séparées, le *la* naturel.

Qu'il réussisse ou non, M. Kastner aura fait le premier pas, et c'est une initiative dont on ne saurait trop le féliciter, une application intéressante des flammes chantantes à la construction musicale d'un timbre entièrement nouveau, et se rapprochant, paraît-il, de la voix humaine.

L'instrument qu'il nomme « pyrophone » se compose de trois claviers s'accrochant au clavier d'un orgue ; chacune des touches du clavier, ajoute-t-il, est mise en communication à l'aide d'un mécanisme fort simple, avec les conduits adducteurs des flammes dans les tuyaux de verre. Lorsqu'on presse sur ces touches, les flammes se séparent, et le son se produit aussitôt ; dès que l'on cesse d'agir sur

les touches, les flammes se rapprochent et le son cesse immédiatement. Nous pourrions compléter cette description quand l'auteur aura montré et fait entendre son curieux instrument.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE PRATIQUE DU RHONE

Séance du 12 avril 1873.

PRÉSIDENCE DE M. BIED-CHARRETTON

Après la lecture du procès-verbal et le dépouillement de la correspondance, l'assemblée s'est occupée des objets déposés sur le bureau. Ce sont : deux azalées de l'Inde, nouvelles et à fleurs doubles, déposées par M. Filion ; trois jolies gesnérades, apportées par M. Liabaud ; des cyclodan japonica, à fleurs doubles blanches et le berberis Darwin qui proviennent des cultures de M. Lagrange ; les giroflées jaunes, à grandes fleurs doubles, de M. Joutet ; les spirées grandiflora et cydonia japonica, de M. Willermoz ; les bonnes paires Napoléon Savinien, apportées par M. Angeli ; enfin des bourgeons de papiers attaqués par le rhynchite, insecte dont M. Willermoz explique la vie et les ravages.

Le secrétaire lit ensuite le projet de programme de l'exposition horticulture qui s'ouvrira cette année au palais des Arts le 25 août prochain, programme discuté et adopté.

L'assemblée se livre ensuite à une intéressante discussion sur la prétendue dégénérescence des arbres fruitiers, causée, dit-on, par leur multiplication au moyen de la greffe ou de la bouture ; en voici la conclusion : un végétal obtenu par un fragment pris sur un autre acquiert une vie propre et tout à fait indépendante de l'existence du pied-mère. Si certains sujets de certaines variétés paraissent avoir dégénéré, cela ne tient pas en principe au fait de greffage mais à la manière dont a été fait ce fractionnement ou bien encore à l'exposition, au sol peu convenable donné au nouveau sujet.

La discussion mise à l'ordre du jour de la prochaine séance aura pour sujet les engrais.

Pour extrait conforme : Le secrétaire, COSIN.

BOURSE DE PARIS

Dépêche GOUVERNEMENTALE

DU 1^{er} MAI

AU	COURS DE CLOTURE	HAUSSE	BAISSE
COMPTANT	D'IER	D'AUJOUR.	
3 0/0	54 25	..	..
4 1/2	78	..	..
5 0/0 (anc.)	87 85	..	..
5 0/0 (nou.)	89 15	..	..

TERME (Dépêche Télégraphique) Paris, le 1^{er} Mai 1873.

PRÉCÉD.	VALEURS
54 30	3 0/0 Français
89 10	5 0/0 Rente (1872)
87 85	5 0/0 Libéré (1871)
63	5 0/0 Italien
4165	Banque de France
785	Forêt d'Etat
412	Credit Mobilier
395	Credit Lyonnais
430	Mobilier Espagnol
797	Orléans
993	Nord
863	Paris à Lyon et Médit.
782	Austrichiens estamp.
453	Austrichiens nouveaux
478	Suez
462	Délégations
939 1/2	Consolidés à Londres

BONS DU TRÉSOR : 3 mois à 5 mois, 3 1/2 0/0 ; 6 mois à 11 mois, 4 0/0 ; A un an, 4 1/2 0/0.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 29 avril 1873.

NOM	SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	PROCES	SAIE	CHINE	JAPON	POIDS
50 Org.	19	3	7	1	12	2	6	4257	
22 Tr.	5	1	1	1	1	1	1	1564	
10 Grég.	1	1	14	1	8	1	5	2135	
9 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1	
1 Bob.	1	1	1	1	1	1	1	1	
1 Lain.	1	1	1	1	1	1	1	1	
112	25	1	3 26	1	1	13 17	2 14	7966	

BALLOTS PESÉS

12 Org.	1	1	1	1	1	1	4	27
10 Tr.	1	1	1	1	1	1	9	68
76 Grég.	1	1	1	1	1	26	2 17	380
7 Div.	1	1	1	1	1	1	1	1
400	2	1	1	1	1	35	2 53	475

BalLOTS conditionnés des 1^{er} du mois. 2681

BalLOTS pesés depuis le 1^{er} du mois. 2681

BALLETS PESÉS : 1 Org. 1 1/2 270 ; 12 Tr. 1 1/2 687 ; 10 Grég. 1 1/2 26 1/2 3800 ; 9 Div. 1 1/2 35 1/2 4757 ; 100 2 1/2 2 53 4757 ; Balle conditionnés dep. le 1^{er} du mois. 2691 n° ; Balle pesés depuis le 1^{er} du mois. 1658 n°.

NOM	SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	PROCES	SAIE	CHINE	JAPON	POIDS
8 Organsin	1	1	1	1	1	1	1	1	1 404 33
15 Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	721 34
3 Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	182 22
1 Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1
26	1	1	1	1	1	1	1	1	1 1398 35

NOM	SOIES	FRANCE	ESPAGNE	ITALIE	PROCES	SAIE	CHINE	JAPON	POIDS
10 Organsin	1	1	1	1	1	1	1	1	47 48
1 Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	163 42
1 Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1
1 Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1
17 Décreusages	1	1	1	1	1	1	1	1	3 Grèges
32 Ouvrées	1	1	1	1	1	1	1	1	4 Moulinsées
17 Décreusages	1	1	1	1	1	1	1	1	3 Grèges
32 Ouvrées	1	1	1	1	1	1	1	1	4 Moulinsées

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

AUBERAS, 30 avril. 7 Organsin 643 ; Trames 37 ; Grèges 37 ; Balle pesés 36854.

La hausse barométrique se maintient sur les côtes ouest et nord-ouest de France, depuis Calais jusqu'à Bayonne, il y a baisse sur l'Ecosse. Mer du Nord, Manche, Gironde, Brest, pression assez forte, vent N-O fort, mer très-houleuse, ciel nuageux.

Valencia, Bayonne, pression forte, vent faible N-O et N, mer belle, ciel à peu près beau.

Livorno, Palerme, Peruginan, pression moyenne, ciel beau, vent N-N-O très-fort et mer grosse sur le golfe du Lion, vent faible et mer belle sur les côtes d'Italie.

SPECTACLES DU 30 AVRIL

GRAND-THEATRE. Patrie, pièce en 5 actes et 8 tableaux. On commencera à 7 heures 1/2.

THEATRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE. POUR LES PAUVRES, comédie en 1 acte. LE REVENANT, de Victor Hugo, dit par Mme Lafontaine.

LE GENTILHOMME PAUVRE, comédie en 2 actes. LES PETITS DÉCHES DE GRAND-MAMAN, vaudeville en 1 a. On commencera à 8 heures 1/2.

PALAIS DE L'ALCAZAR. Tous les soirs, à 8 heures précises, représentation de la troupe équestre du grand cirque Émile Guillaume.

CIRQUE COTTELLY, PLACE DES ÉLÉPHANTS. Tous les soirs, à 8 heures, représentation extraordinaire avec les concours des

Immenses succès du jour. Cendrillon ou la Pantoufle de verre, grande pièce féerique en 8 tableaux, jouée par 150 petits enfants ornés des plus brillants costumes Louis XV.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o. boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 franc.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, à partir du 15 février 1873.

Le 12^e fascicule, CAL à CAR, est en vente.

Les deux Frères : Tel est le titre du nouvel ouvrage d'Erckmann-Chatrian qui vient d'être mis en vente à la librairie Hetzel, rue Jacob, 18. La donnée de ce livre est de celles dont la vérité est de tous les temps et de toutes les conditions et qui sont les plus fécondes en situations émouvantes et en péripéties dramatiques. Ce n'est rien de moins que l'antique

sujet de la Thébaïde ramené ici aux proportions de deux existences villageoises. Le célèbre écrivain l'a traité avec cette puissance d'observation qui nous révèle toutes leurs œuvres. Ils ont conté les ples, modestes, demi primitifs qu'ils savent bien faire agir et parler et dont l'existence est de calme, de douceur et d'étude de deux acteurs princip ux. Un brillant et considérable des auteurs des romans n'aux et des contes populaires. 1 vol. 3 fr. ; franco par poste, 3 fr. 50.

A dater du 27 avril courant, la France administrative, qui compte déjà cinq ans d'existence, paraîtra sous le nom de *Journal du Dimanche*, son sous-titre actuel, au collaboration de MM. Assolant, Audéville, A. Pougin, F. Sarcy, Aurélien S. Weiss, Zaccaria, etc., etc.Xavier Aubryet, en feuillet, une nouvelle, la *Capote rose*, par M. Paul Saubelles primes, sera envoyée gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre adressée franco à M. Louis, directeur du *Journal des Postes*, à Paris.

AVIS. On offre de céder un procédé qui a de remplacer, avec économie de 75 0/0, d'un œuf employé dans la mise en œuvre des peaux.

S'adresser à M. Boulade, chimiste à Lyon.

DENTISTES AMÉRICAINS. 32, rue de Lyon, 32.

CHANGEMENT DE DOMICILE. Le docteur MOURGUE, successeur d'Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

IMPRIMERIE H. STORCK. RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 75.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de Lyon.

HÉMATOSIN

DE Tabourin Lemaire

Chimiste

L'HÉMATOSIN est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

D'après M. Bousignault, de l'Institut, l'Hématosin de Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6,33 de fer valant à 9,013 de sesquioxide, dont une partie est combinée à l'acide phosphorique.

Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosin de MM. Tabourin et Lemaire contient 17 p. 100 de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que le sang de bœuf.

(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 25 juillet 1871.)

L'HÉMATOSIN est donc un produit naturel et la matière en est actuellement connue, la plus riche en fer et elle est présentée le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans danger.

L'HÉMATOSIN assure une guérison complète dans les cas de : anémie, chlorose, leucémie, érythémie, maigreur, excès de transpiration, épuisement, convalescence, etc.

Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris dans toutes les pharmacies.

L'HÉMATOSIN est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

D'après M. Bousignault, de l'Institut, l'Hématosin de Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6,33 de fer valant à 9,013 de sesquioxide, dont une partie est combinée à l'acide phosphorique.

Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosin de MM. Tabourin et Lemaire contient 17 p. 100 de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que le sang de bœuf.

(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 25 juillet 1871.)

L'HÉMATOSIN est donc un produit naturel et la matière en est actuellement connue, la plus riche en fer et elle est présentée le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans danger.

L'HÉMATOSIN assure une guérison complète dans les cas de : anémie, chlorose, leucémie, érythémie, maigreur, excès de transpiration, épuisement, convalescence, etc.

Se trouve chez DESNOIX et C^{ie}, rue du Temple, 22, à Paris dans toutes les pharmacies.

L'HÉMATOSIN est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Celle-ci est extraite du sang du bœuf.

D'après M. Bousignault, de l'Institut, l'Hématosin de Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6,33 de fer valant à 9,013 de sesquioxide, dont une partie est combinée à l'acide phosphorique.

Des travaux et analyses de ce savant académicien, il résulte que l'Hématosin de MM. Tabourin et Lemaire contient 17 p. 100 de fer assimilable que le sang de bœuf et 1320 fois plus que le sang de bœuf.

(Institut de France. — Comptes rendus de l'Académie des Sciences. — Séances des 27 mai et 25 juillet 1871.)

L'HÉMATOSIN est donc un produit naturel et la matière en est actuellement connue, la plus riche en fer et elle est présentée le fer à l'organisme sous la forme choisie par la nature et à l'état auquel il est habitué à le prendre tous les jours sans danger.

L'HÉMATOSIN assure une guérison complète dans les cas de : anémie, chlorose, leucémie, érythémie, maigreur, excès de transpiration, épuisement, convalescence, etc.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etudes de Me PITRAT, avoué à Lyon, rue de Lyon, 53, et de Me PERRET, notaire à Chaudieu (Isère).

VENTE. par la voie de la licitation judiciaire, en l'étude et par le ministère de Me PERRET, notaire à Chaudieu, en trois lots séparés, sans enchères générales.

1. D'une terre, située sur la commune de Mions, canton de Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère) ;

2. D'une autre terre, sur la même commune ;

3. Et d'une maison, située à Tonsseville (Isère).

Adjudication au dimanche dix-huit mai mil huit cent soixante-treize, à une heure après midi.

Mises à prix. Pour le premier lot, deux mille francs, c. ; Pour le deuxième lot, soixante-quinze francs, c. ; Et pour le troisième lot, deux mille fr. c. ;

S'adresser, pour les renseignements : 1. à Me Pitrat, avoué poursuivant ; 2. à Me Laselve, avoué coadjuteur ; et pour voir le cahier des charges, à Me Perret, notaire à Chaudieu, qui en est dépositaire.

Cabinet de Me TREILLARD, ancien greffier, rue de la Préfecture, 6, à Lyon.

Dissolution de Société. D'un acte sous signatures privées, en date à Lyon, du vingt-cinq avril mil huit cent soixante et treize, enregistré en ladite ville

le vingt-huit du même mois, folio 164, au droit de soixante-neuf francs.

Il appert : Que la société contractée le sept février mil huit cent soixante et treize, pour la fabrication et la vente de produits chimiques entre monsieur Louis Jouquet, négociant, demeurant à Lyon, rue de la Charité, 30, et monsieur Léon Gautier, chimiste, demeurant en la commune de Pierre-Bénite, près Lyon, sous la raison sociale : JOUQUET et L. GAUTIER, et dont le siège était établi en la commune de Pierre-Bénite, près Lyon,

A été et demeure dissoute d'un commun accord, à partir du vingt-cinq avril mil huit cent soixante et treize.

Monsieur Louis Jouquet reste chargé de la liquidation de ladite société, aux charges édictées.

Monsieur Louis Jouquet veut continuer la fabrication des produits chimiques maintient son siège commercial à Pierre-Bénite, dans les anciens bâtiments de la Facchine, pour toutes les relations d'affaires entamées ou à entamer. Pour le paiement des traites et mandats, il aura lieu à son domicile rue de la Charité, n. 30, à Lyon.

La société commerciale sera Louis JOUQUET et Compagnie.

Dépôts de l'acte de dissolution de la susdite société ont été faits au greffe du tribunal de commerce de Lyon, à celui de la justice de paix du premier canton de Lyon